

Monaco, 16 février 2022

A :
Points Focaux de l'ACCOBAMS
Membres du Comité Scientifique
de l'ACCOBAMS
Partenaires de l'ACCOBAMS

N/Réf : SS/clr/2022-31

Objet : Appel à propositions 2022 pour des projets financés par le Fonds additionnel de conservation de l'ACCOBAMS

Chers Points Focaux de l'ACCOBAMS,
Chers Membres du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS,
Chers Partenaires de l'ACCOBAMS,

Comme convenu lors de la Quatorzième Réunion du Bureau (en ligne, 18-19 janvier 2022), le Secrétariat de l'ACCOBAMS a le plaisir d'annoncer le lancement d'un nouvel appel à propositions pour des projets à financer dans le cadre du Fonds additionnel de conservation de l'ACCOBAMS (FAC). Le budget disponible, grâce aux contributions volontaires reçues de l'Italie et de Monaco, permettra de financer jusqu'à 4 projets.

Thèmes prioritaires :

En vue de soutenir la mise en œuvre du Programme de Travail 2020-2022 de l'ACCOBAMS, des priorités ont été définies afin de sélectionner des projets abordant un (ou plusieurs) des thèmes indiqués ci-après, incluant des activités de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre du projet, si nécessaire :

- Soutenir les activités de surveillance des déchets marins lors des nécropsies en suivant les Meilleures pratiques de l'ACCOBAMS/ASCOBANS sur l'investigation post mortem des cétacés et le prélèvement de tissus, y compris l'établissement/le renforcement des réseaux nationaux d'échouage, le cas échéant ;
- Améliorer les connaissances sur l'abondance et/ou la distribution des cétacés dans des zones sous-étudiées, y compris par - mais non limité à - l'utilisation de plateformes d'opportunité ;
- Soutenir l'évaluation et l'atténuation des interactions avec la pêche dans les régions qui ne sont pas couvertes par les projets financés par la Fondation MAVAsur les interactions avec la pêche.

Les propositions de projet doivent démontrer qu'elles contribuent à la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les cétacés existants, le cas échéant.

Liste des pays éligibles :

Considérant les dispositions de la procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour les projets financés par le Fonds additionnel de conservation, telle qu'adoptée par la Résolution 7.8, les projets soumis par des Organisations légalement basées dans les pays suivants seront éligibles à un financement : **Albanie, Algérie, Bulgarie, Egypte, Géorgie, Liban, Maroc, Monténégro, Roumanie, Tunisie, Turquie et Ukraine.**

Comment présenter une proposition et date limite de soumission :

Veillez suivre la procédure de l'appel à propositions de l'ACCOBAMS (ci-joint) pour des informations sur les documents à soumettre.

Les propositions doivent parvenir au Secrétariat de l'ACCOBAMS **avant le 30 avril 2022 à minuit (CET)**. Les propositions soumises devront inclure des copies scannées des documents originaux (tous datés et signés).

Les propositions dûment remplies doivent être adressées **par email** à :

Mme Susana SALVADOR
ACCOBAMS Executive Secretary
Jardin de l'UNESCO, Terrasses de Fontvieille
98000 MONACO
Email : secretariat@accobams.net

La décision sur les projets sélectionnés pour le financement sera prise par le Bureau de l'ACCOBAMS en juin 2022, après l'évaluation des propositions éligibles par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS.

Le Secrétariat de l'ACCOBAMS se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,



Susana SALVADOR
Secrétaire Exécutif